



- Poser simplement des questions
- Obtenir une contraception
- Des règles douloureuses
- Des douleurs lors de rapports sexuels
- Parler du dépistage des infections sexuellement transmissibles
- Des pertes vaginales inhabituelles
- Faire un frottis (dépistage du cancer du col de l'utérus) à partir de 25 ans
- Des démangeaisons vulvaires
- Ou toute autre chose dont vous avez envie de parler !



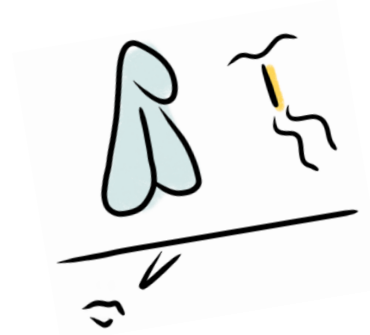
BROCHURE
RÉALISÉE PAR

www.pourunemeuf.org

POUR UNE
meuf

Pour une M.E.U.F. (Pour une Médecine Engagée Unie et Féministe) est une association loi 1901 qui regroupe des soignant-es engagé-es dans la lutte contre le sexisme dans le domaine de la santé et du soin.

Qui et Quand
consulter en
gynécologie ?



POUR UNE
meuf

Pour une Médecine Engagée Unie et Féministe

Vous avez déjà probablement entendu qu'il faut aller chez le·a gynécologue dès son premier rapport sexuel, et pourtant cela n'a rien d'obligatoire !

Il n'est pas nécessaire de consulter de façon systématique, en dehors de tout symptôme, parce que vous avez des rapports sexuels, à partir d'un certain âge ou pour un suivi annuel. Vous pouvez cependant consulter pour toute demande ou tout symptôme concernant la sphère gynécologique.

Aucun geste ni aucun examen ne peut vous être imposé.

Il arrive parfois que l'examen gynécologique soit présenté comme une étape obligatoire avant la prescription d'une contraception mais c'est faux.

Certain·es soignant·e·s abusent de leur pouvoir et peuvent menacer de ne pas vous délivrer la contraception si vous refusez l'examen.

D'une part, c'est un chantage inacceptable et d'autre part, cela n'a pas de justification scientifique pour prescrire une contraception hormonale (pilule, anneau vaginal, patch, implant).

Qui consulter ?

Vous n'êtes pas obligé·e·s d'aller chez le·a gynécologue.

La plupart des sages femmes et des médecins généralistes peuvent prescrire la pilule, parfois poser des DIU (stérilets) et des implants contraceptifs, faire des frottis ou faire un examen gynécologique en cas de symptômes.

Ces professionnels sont souvent d'accès plus facile et la consultation moins chère.

Les soignant·e·s sont tenus au secret médical et n'ont pas le droit de répéter le contenu de votre consultation, même à vos parents.

Si vous avez moins de 18 ans, toutes les consultations, bilans et contraceptifs peuvent être anonymes et gratuits. A tout âge, vous pouvez consulter gratuitement dans les centres de planification familiale.